

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits		
Nom du puits	Impérial Lowlands No 3	
Numéro du puits	A071	
MRC	Bécancour	
Municipalité	Bécancour	

2. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Vernhar Beaulac		
Inspecteur	Kym Bernard		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Complète		
Date	2019-11-14		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	10h00 à 11h45		
Conditions météorologiques	Neige intermittente		
Température ambiante (°C)	-5		

Instrument	Commentaires
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique	
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz	
GPS Garmin GPSMAP 64ST	
GPS haute précision	

4. Personne(s) rencontrée(s)			
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1				
2				
3				
4				
		Témoignages		
1				
2				
3				
4				



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable	46,2591,-72,4487	46,2591	-72,4487

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Champs agricole

Туре	Type Mode de récupération suggéré		
Aucun			
	Commentaires		

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique					
Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires	
GDH	46,2583611	-72,4473333	Oui		
SIGPEG	46,2584003	-72,4471551			
SIGPEG	46,2586857	-72,4473847			
SIGPEG	46,2582185	-72,4470368			
Imagerie	46,2585003	-72,4477712	Oui	concorde avec le puits	
_					

9. Localisation du puits					
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal			
Signal magnétique probant jamais creusé ou insuffisamment creusé	46,2585,-72,4477	Très fort			
Commentaires					
Puits localisé. Détection à plus de 40 pieds du point. Très forte intensité du signal. Présence de casing ou de structure en hois					

Puits localisé. Détection à plus de 40 pieds du point. Très forte intensité du signal. Présence de casing ou de structure en bois. Roche par-dessus le tubage empêchant de l'atteindre de façon manuelle.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

10. Caractéristiques du puit				
Élément à vérifier	Description		Commentaires	5
Tête de puits	Absente			
Évent de surface	Absent			
Profondeur des tubages (cm)	plus de 60 cm		ant d'accéder au tubage	
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)	n/a			
Diamètre du tubage extérieur (cm)	impossible à vérifier			
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Impossible à vérifier			
Présence de ciment obturant le tubage	Impossible à vérifier			
Test de l'eau savonneuse	Tubage non visible			
Panneau d'identification	Oui non-conforme			
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui			
11. Émanation et migration				
F	Point de mesure		%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent			1	0
#1 À l'intérieur de 50 centin	nètres		0	7
#2 À l'intérieur de 50 centin	nètres		0	28,5
#1 À 4 mètres			23	0
#2 À 4 mètres			10	0
#3 À 4 mètres			1	0
#4 À 4 mètres			1	0
Si les valeurs sont >25% LI	E à l'intérieur de 50 cm ou	à 4 m, faire les n	nesures aux 4 coins cardinau	ıx de la limite de migration
jusqu'à u	ın maximum de 75 m et à 1	toutes places où d	des indices de migrations so	nt visibles
#1 À 8 mètres			0	0
#2 À 8 mètres			0	0



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination		Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Olfactifs de produits pétroliers dans le sol	très forte odeur d'hydrocarbure dans le sol	avant d'atteindre le	Non	n/a	n/a
Visuels de produits pétroliers dans le sol	présence de taches noirs dans le sol	avant d'atteindre le	Oui	60 cm	A071-VR01
Végétation dégradée ou appauvrie	le maïs est clairement plus petit aux alentours du puits	aux alentours du	Non	n/a	n/a
	Commentaires	·			Į.

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé visuellement	Oui			
Risque pour l'environnement	Oui	A071VR-01 (Sol): 15 000 mg/kg en Hydrocarbures		
		Pétroliers C10-C50 (>C)		
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Travaux à réaliser			
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	À faire			
Prochaine inspection recommandée	1 an			
Autre				

Conclusion

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant ainsi qu'une émanation de méthane ont été observés. Une migration de gaz a été détectée et présente un risque selon l'article 130 de la Loi sur les hydrocarbures. Une émanation de gaz au tubage a été détectée, mais ne représente pas un risque selon l'article 130 de la Loi sur les hydrocarbures. Un ou des indices organoleptiques de contamination de l'eau et/ou du sol ont étés observés. De la contamination en Hydrocarbure pétrolier a été détectée dans le sol. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures Signature rapport d'inspection (1 à 12)		
Vernhar Beaulac	53-54	
Inspecteur		2020-02-13
Kym Bernard	53-54	
Inspecteur		2020-02-13
·	Signature de la vérification (13)	-
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet		
Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-01-27
David Fortin	 53-54	2020-01-27
Inspecteur		

Photos de l'inspection



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2 Migration de gaz mesurée



Photo 3
Roche et bois osbtruant
l'accès au puits A071

